

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

**Arrêté du 4 mai 2007 fixant la liste des emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du deuxième groupe au sein des services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative**

NOR : EQUIP0754037A

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu le décret n° 2005-632 du 30 mai 2005 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du premier groupe et dans l'emploi d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du deuxième groupe,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 30 mai 2005 susvisé, les fonctions correspondant à l'emploi d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du deuxième groupe visées à l'article 8 de ce même décret sont, pour les emplois relevant du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative :

Chef de bureau d'administration centrale ;

Chef de projet ou de chargé de mission auprès d'un directeur ou d'un sous-directeur en administration centrale.

**Art. 2.** – La directrice générale du personnel et de l'administration au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et le directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale au ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mai 2007.

*Le ministre des transports, de l'équipement,  
du tourisme et de la mer,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement de la directrice générale  
du personnel et de l'administration :

*L'adjoint, chargé du service du personnel,*  
F. CAZOTTES

*Le ministre de la jeunesse, des sports  
et de la vie associative,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des ressources humaines,  
de l'administration et de la coordination générale,*

H. CANNEVA